



Prescription judiciaire : sensibiliser vos parlementaires

Madame, Monsieur,

L'adversaire principal des policiers et gendarmes qui traquent un tueur en série est le fil implacable du temps qui passe, alors que la liste des victimes s'allonge inexorablement.

Le temps qui passe, c'est aussi le temps de la prescription qui éteint l'action de la justice, même si l'auteur du crime n'a pas été identifié.

Le journaliste Christian Porte raconte l'histoire des fiancés de Fontainebleau, Anne-Sophie Vandamme et Gilles Naudet, mystérieusement abattus par des tireurs inconnus le jour d'ouverture de la chasse, à la Toussaint 1988. Ils avaient 25 ans. Leurs meurtriers présumés courrent toujours et le dossier est prescrit alors que de nouveaux éléments se font jour. Au nom de cette prescription, la justice a renoncé à identifier les meurtriers présumés.

Cette décision est d'autant plus regrettable que la progression des moyens de la police technique et scientifique est porteuse d'espoirs tant pour les familles de victimes que pour les enquêteurs eux-mêmes.

En dehors de toute idéologie sécuritaire, je vous demande, Monsieur mon député, d'intervenir dans le cadre de votre mandat de parlementaire, afin que s'ouvre un débat permettant d'adapter aux nouvelles possibilités offertes par la police technique et scientifique, la législation en matière de prescription des crimes de sang ...

Jacques Pradel

Christian Porte

**Attention : document à télécharger depuis votre ordinateur en vous connectant à l'adresse suivante :
(<https://www.mesopinions.com/petition/justice/imprescriptibilite-crimes-sang-ouvrans-debat/221503>),
à compléter et à remettre à votre député(e) ou sénateur(trice).**

M. Mme.....

demeurant (nom commune).....

adresse mail@.....